

LES FAUSSES PROMOTIONS DE SHOWROOMPRIVÉ

Le site de ventes privées **SHOWROOMPRIVÉ** vient d'être épinglé par la **DGCCRF** pour avoir pratiqué des fausses promotions entre 2015 et 2020. Ces "pratiques commerciales trompeuses", pour reprendre la qualification des faits, ont engendré une sanction : une amende transactionnelle de 600 000 €, montant qui reste néanmoins inférieur à la marge procurée par ces opérations promotionnelles.

Rappelons qu'en mai 2023 l'**UFC-QUE CHOISIR** a déposé plainte pour promotions trompeuses contre 8 sites : **AMAZON, ASOS, CDISCOUNT, E. LECLERC, LA REDOUTE, RUE DU COMMERCE, VEEPEE, ZALANDO.**

Le **Réseau anti-arnaques** invite les clients de ces sites à écrire au service clients pour s'étonner de telles pratiques et obtenir leurs explications officielles.

showroomprive.com
Responsable de votre plaisir

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)